

LA LETTRE DE



N°219 – Mai 2021 – www.bourgneuf73.fr

COMMÉMORATION 8 Mai



La Préfecture de la Savoie impose que les cérémonies se fassent sans public.

Un dépôt de gerbe par les élus aura cependant lieu à Barouchat, à la Mairie et ... au tout neuf monument de La Grande Croix d'Aiguebelle.

CLOTURES : RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

- La règlementation du PPRI interdit les murets et les panneaux pleins.
 - Une perméabilité de 50 % est imposée par le PPRI.
- Un dossier d'urbanisme (déclaration préalable) doit obligatoirement être déposé.
 - Il est conseillé de créer des haies aérées, d'essences variées.

VACCINATIONS

Comme vous l'avez lu dans la presse, Cœur de Savoie a mis en place un centre de vaccination (PFIZER) sur 4 différents lieux du territoire : Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny, La Rochette et Aiguebelle.

Pour en bénéficier vous pouvez vous rapprocher de votre médecin traitant, ou d'une pharmacie, ou des cabinets infirmiers ou de la mairie.

ÉGLISE



Le nouvel escalier du clocher est en cours d'installation.

Les cloches sont arrêtées pendant l'intervention du menuisier.

Compte-rendu du conseil municipal du 15 Mars 2021

Rappel : L'intégralité du procès-verbal et le détail des délibérations sont consultables dans les panneaux d'affichage et sur le site Internet de la commune de Bourgneuf

<u>Présents</u>		
Nicole BOUVIER	Joël TRUCHET	Jean-Louis LORANS
Christophe RUSPINI	Dominique BÉCU	Sylvie PLOTTIER
Aurélia MILETTO	Natacha HÉRON	Amandine REVET
<u>En visio-conférence</u>		
Andgel BOISSON	Estelle FERLIN	
Thierry LANDAZ	Georges PEREIRA	
<u>Excusée</u>		
Alain VIOUX (Pouvoir Ch. RUSPINI)	<u>Secrétaire de séance</u>	
Anne PÉPIN	Christophe RUSPINI	

Le Procès-verbal du conseil du 1^{er} Février 2021 est approuvé à l'unanimité

I- BUDGET 2020

I.1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Lors du débat portant sur le Compte Administratif, le Conseil Municipal doit élire son Président pour le vote de ce document comptable. Conformément aux dispositions de cet article, l'exécutif (le Maire) doit se retirer lors du vote du compte administratif. A l'unanimité, **Monsieur Christophe RUSPINI est élu Président de séance.**

M. Christophe RUSPINI, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2020

Fonctionnement	Investissement
Excédent 2019 reporté :	103 390,17 €
Montant des recettes :	887 851,02 €
Montant des dépenses :	589 553,05 €
	<u>Excédent 2020:</u> <u>54 724,68 €</u>
	Restes à réaliser en dépenses : 192 804,07 €
	Restes à réaliser en recettes : 0,00 €
Excédent 2020 : 401 688.14€	Déficit global 2020 : 138 079.39€
Soit un excédent général définitif de 263 608.75€	

En Investissement, les 192 804.07€ de restes à réaliser (dépenses engagées mais payées sur 2021), correspondent à la co-maîtrise d'ouvrage et travaux pour l'enfouissement des réseaux secs aux Teppes, le solde des travaux de réfection de routes aux Teppes, la fabrication et pose d'un nouvel escalier à l'église, la stèle commémorative à La Grande Croix d'Aiguebelle, l'acquisition d'un groupe électrogène et des frais d'actes notariés ou administratifs.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire sort de la salle pour le vote de ce Compte Administratif 2020.

Le Compte Administratif 2020 est voté à l'unanimité.

I.2 - COMPTE DE GESTION 2020

Le **Compte de Gestion 2020 de la trésorerie de La Rochette**, dont les résultats sont strictement identiques à ceux du Compte Administratif, est aussi voté à l'unanimité.

I.3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter au budget primitif 2021 :

- **138 079,39 € en excédents de fonctionnement capitalisés** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à l'aide d'un titre de recettes
- **263 608,75 € en résultat de fonctionnement reporté**, en recettes de fonctionnement.

II - PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE SAISONNIER

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour 6 mois au maximum pendant une même période de 12 mois.

Mme le Maire propose que le conseil municipal l'autorise à recruter, pour cet été, un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer cet emploi saisonnier d'agent technique polyvalent non titulaire, dans la période du 01 avril au 30 septembre 2021 pour une durée de 35h/semaine. Sa rémunération s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux. Le Maire est autorisée à recruter cet agent et à signer ce contrat de travail ainsi que l'ensemble des pièces y afférant.

III) POINT SUR LES TRAVAUX

III-1 - RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Le Maître d'œuvre, l'architecte Maurice MONTEIL, a été recruté pour une mission complète d'un montant de 22 500 € H.T. Le marché sera publié prochainement.

Le Maître d'œuvre estime les travaux à 150 000 € H.T. Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aider la commune à les financer : Département de la Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfecture...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les travaux de rénovation de l'église, précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 et sollicite auprès de tous les organismes financeurs des subventions les plus élevées possible pour aider la commune à financer ces travaux, sollicite de tous les organismes financeurs une dérogation pour commencer les travaux avant la notification leur décision et autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches et signer tous les documents correspondant à ces travaux.

Le nouvel escalier sera installé dans les prochains jours, par le menuisier Cyril TRANCHANT. Les cloches seront arrêtées durant ces travaux.

III -2 - CHAPELLE DE LA GRANDE CROIX D'AIGUEBELLE

Afin d'encourager la reprise de l'économie après des mois de crise consécutifs au contexte sanitaire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place des aides à l'investissement des communes. Un de ces dispositifs, dénommé le *Bonus Relance*, consiste en une subvention de 15 000 € maximum par commune de moins de 20 000 habitants (50 % maximum du montant total des travaux).

Un dossier a déjà été déposé pour le remplacement de l'escalier de l'église. Mme le Maire propose d'en déposer un nouveau pour le remplacement de la porte de la chapelle de La Grande Croix d'Aiguebelle. Elle présente un devis d'un montant est de 2 628 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention pour remplacer la porte de la chapelle de La Grande Croix

III -3- CABINET MÉDICAL

Les différents praticiens avaient envisagé l'achat du bâtiment en 2020 et des transformations après leurs installations. Or la crise sanitaire et des changements dans l'équipe ont modifié leurs intentions.

Une évolution du projet s'impose donc où la Mairie pourrait prendre une place différente que celle imaginée initialement. Une réflexion est donc engagée avec les différentes parties en présence.

III -4 - BOULANGERIE

La mairie est propriétaire du bâtiment dans lequel se trouve ce commerce. Les gérants souhaitent réaliser un nouvel agencement du magasin.

La façade actuelle est en bardeaux bitumineux. Une réflexion est en cours afin de lui donner un « coup de jeune ». Des analyses ont été effectuées pour savoir si ces bardeaux contiennent de l'amiante. Les résultats sont négatifs.

Afin d'obtenir un chiffrage, la réflexion en cours devra déterminer le type de travaux que la municipalité souhaite réaliser.

III -5 - COMMERCES

Mme le Maire informe le conseil que les gérants du restaurant « Chez Laurette » ont déposé un permis de construire afin de réorganiser la surface du restaurant et utiliser des espaces sous hauteurs modulables (épicerie, commerce, bureau...) et de modifier une façade en déplaçant une porte vitrée à la place d'une fenêtre et en remplaçant une porte par une fenêtre.

IV) TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ A LA CC CŒUR DE SAVOIE

Le 04 Février 2021, le conseil communautaire Cœur de Savoie a approuvé, la prise de la compétence « Organisation de la mobilité », enjeu majeur identifié sur le territoire à la fois dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de l'engagement Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Cœur de Savoie en charge de la mobilité du quotidien gèrera les **transports scolaires**, les transports réguliers des personnes, les services de transports à la demande, les mobilités actives (2 roues...), les services de co-voiturage et de mobilité solidaire, et éventuellement le conseil en matière de transports.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté de commune aura la possibilité de financer cette compétence par l'instauration du versement mobilité, proportionné aux besoins à satisfaire qui auront été collectivement décidés

La Région restera organisatrice des transports interdépartementaux, départementaux et des Trains Express Régionaux (TER).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le transfert de la compétence organisation de la mobilité des communes à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

V) QUESTIONS DIVERSES

ADRESSAGE

Les numéros d'habitations ont été reçus.

Le marquage au sol d'implantation des panneaux a été réalisé. La pose aura lieu à compter du lundi 29 mars.

La remise commentée initialement prévue avec la poste sera réalisée par la **mairie le lundi 22, le mardi 23 et le mercredi 24 Mars**. Ceux qui ne pourront pas venir à ces dates pourront venir en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. La plaque de numéro et un certificat d'adressage seront remis pour chaque logement. Il précisera la nouvelle adresse et ses modalités de rédaction.

ANTENNE 5 G

Un opérateur téléphonique souhaite installer une antenne relais 5G sur un terrain privé à proximité de l'étang des Blâches. Une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) a été reçue en mairie. Mme le Maire contacté le propriétaire du terrain afin d'obtenir le maximum d'informations.

SÉCURISATION DES ROUTES

La vitesse excessive a déjà été évoquée pour les secteurs de Cottier dans les 2 sens, et du Grand Pré pour les véhicules arrivants de La Rochette, et une nouvelle demande a été reçue en mairie pour le secteur de Barouchat.

La Maison Technique du Département sera réinterrogée pour des propositions d'aménagement sur ces axes.

CHAUFFAGE

A la mairie (mairie, salle des fêtes, appartements), les installations de chauffage bien que récentes et onéreuses ne donnent pas du tout satisfaction : pannes récurrentes, factures de maintenance prohibitives, réglages impossibles ...

A l'initiative de l'architecte, NAUD –PASSAJON, une réunion d'expertise aura lieu le 1^{er} avril en présence des maîtres d'œuvres, des entreprises qui ont réalisé cette installation mais aussi de l'entreprise qui en a actuellement la maintenance.

FERMETURES DE CLASSES

Madame le Maire, Présidente du SIEGC (Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin), informe le conseil que les 2 fermetures de classes à Chamoux et Coise ont été suspendues par l'inspection académique. Il demeure de rester vigilant car un nouveau comptage des élèves aura lieu à la rentrée de septembre.

Mme le Maire remercie les parents d'élèves et les associations de parents d'élèves pour leur mobilisation.

SAMEDI CITOYEN

~~A l'initiative du conseil municipal, et en fonction du contexte sanitaire, une opération de collecte des déchets sauvages sera organisée par la mairie le samedi 10 avril de 09h à 12h. Le rendez vous est fixé à la mairie. Des flyers contenant toutes les informations seront distribués dans toutes les boîtes à lettres.~~

En raison du contexte sanitaire, cette opération a été interdite, donc annulée (ndlr).

COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le 19 mars ont lieux les commémorations de la fin de la guerre d'Algérie. Chaque année, la FNACA organise ces commémorations sur une nouvelle commune du secteur et Bourgneuf a été retenu cette année. Mme le Maire a reçu 2 membres de la FNACA pour cette organisation. Cependant, la Préfecture a donné comme instruction que la cérémonie qui aura lieu au monument aux morts devant la mairie, se fasse en présence de 6 personnes maximum, compte-tenu du contexte sanitaire.

Compte-rendu du conseil municipal du 12 Avril 2021

Rappel : L'intégralité du procès-verbal et le détail des délibérations sont consultables dans les panneaux d'affichage et sur le site Internet de la commune de Bourgneuf

<u>Présents</u>		
Nicole BOUVIER	Dominique BÉCU	Georges PEREIRA
Christophe RUSPINI	Sylvie PLOTTIER	Anne PÉPIN
Aurélia MILETTO	Natacha HÉRON	Andgel BOISSON
Joël TRUCHET	Jean-Louis LORANS	Amandine REVET
<u>Excusée</u>		<u>Secrétaire de séance</u>
Alain VIOUX (Pouvoir Ch. RUSPINI)		Jean-Louis LORANS
Estelle FERLIN (Pouvoir A. PÉPIN)		
Thierry LANDAZ (Pouvoir N. BOUVIER)		

Le Procès-verbal du conseil du 15 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité

I-1) VOTE DU BUDGET 2021

Après discussion, le budget voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et en dépenses

- Fonctionnement : 1 154 000 € dont 263 608,7 € d'excédent antérieur 2020 reporté
- Investissement : 1 340 000 € dont 138 079,39 € de déficit global d'investissement 2020 reporté (54 724,68 € d'excédent de clôture et 192 804,07 € de restes à réaliser c'est-à-dire de dépenses engagées mais non mandatées)

Principaux postes en Investissements		
<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	
Virement de la section de fonctionnement : 511 000 € (Autofinancement 2021)	Remboursement du capital d'emprunt : 35 100 €	
Excédent de fonctionnement : 138 079 €	Écritures patrimoniales et cautions : 23 000 €	
FCTVA (remboursements TVA) : 64 000 €	Immobilisations corporelles hors opérations (ch 21) : 181 680 € (Terrains nus et de voirie : 10 000€, Fin construction Grande Croix : 50 000 €, Voierie : 50 000€, Installation de voirie (panneaux, plaques de rues...) : 36 000 €, Autre matériel et outillage : 29 500 €)	
Taxes d'urbanisme : 4 129€	Immobilisations corporelles hors opérations (ch 23) : 132 500 € (constructions : 67 000 €, Travaux : 57 000 €, Avances : 7 900 €)	
Emprunt (si besoin confirmé) : 535 000 €	Immobilisations corporelles avec opérations (ch 23) : 1 066 000 € (Travaux église : 250 000€, Enfouissement réseaux secs les Teppes 2020 : 116 000€, Constructions : 700 000€)	
Ecritures patrimoniales : 21 000 €		
Convention avec SIAE : 12 000 €		

Il s'agit de **montants prévisionnels**, les travaux seront réalisés au fur et à mesure de de l'avancement des dossiers. Certains s'écheleront sur 2021 et 2022.

Les travaux n'étant pas encore tous chiffrés, **le montant de ces opérations seront réajustés** en cours d'année par décision modificative de virements de crédits ou en prenant des crédits sur des comptes du chapitre 21 et du chapitre 23.

I-2) VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2021

Les communes doivent voter leur taux de TFB (Taxe sur le Foncier Bati) et TFNB 2021, en tenant compte des taux de référence et du transfert de fiscalité du département.

En effet, la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par transfert de l'ex-part départementale de taxe foncière bâtie.

Ce transfert est réalisé par cumul du taux de TFB voté en 2020 par la commune, avec celui voté en 2020 par le département (soit 11,03 % pour la Savoie), pour former le taux de référence de TFB 2021 à inscrire au budget primitif 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient à 76.11% le taux pour le FNB (Foncier Non Bati), et fixe à 29.05% le Taux sur le Foncier Bâti.

II) POINT SUR LES TRAVAUX

II -1 CABINET MÉDICAL

Mme le Maire rappelle qu'une réflexion est engagée avec les différentes parties en présence et que l'évolution du projet pourrait prendre une place différente que celle imaginée initialement.

Une assistante technique a été demandée à AGATE (AGence Alpine des TERRitoires).

II -2 RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Une réunion doit prochainement avoir lieu avec le Maître d'œuvre, Maurice MONTEIL, architecte, chargé des pièces du marché de consultation des entreprises pour les travaux. La première étape consistera en un relevé topographique en 3 dimensions confié à la société EURÉKA.

II -3 - BOULANGERIE

A l'intérieur, des travaux seront réalisés cet été par les gérants.

La commune, propriétaire des murs engagera des travaux à l'extérieur inscrits dans le programme plus général d'amélioration de la Place des commerces et de l'église.

Concernant le bardage extérieur, la partie blanche doit obligatoirement être refaite. La partie noire, (qui ne contient pas d'amiante), devra être refaite en totalité ou en partie en fonction de l'état des matériaux. Des devis seront demandés à plusieurs charpentiers.

II -4 - TOILETTES PUBLIQUES

20 000 € ont été mis au budget afin d'installer des nouveaux WC publics Place des commerces. Des devis seront demandés, et des visites seront organisées dans les communes alentours ayant installé cet équipement.

II -5 AIRE DES CAMPING-CARS

Afin de sécuriser et délimiter l'aire de camping-car une barrière sera mise en place. Celle-ci pourrait limiter la divagation des chiens et des rejets sauvages de déchets sur ce secteur.

II -6 REPRISES DE RÉSEAUX

Dans les secteurs du Temple et de la Place de l'église le collecteur d'eaux pluviales (bouché, écrasé ou cassé) n'est pas opérationnel et nécessite d'être repris.

II -7 JEUX D'ENFANTS

A l'aire de jeux du chef-lieu, le revêtement synthétique se dégrade. Il se déchire aussi au niveau de certains raccords. Des écrous sont aussi rouillés. Une marche gène le passage des poussettes.

Le maître d'œuvre ainsi que l'entreprise qui a réalisé ces travaux seront contactés afin de constater et remédier à ces remises en bon état.

II -8 TRAVAUX SUR LA ROUTE DE CHATEAUNEUF

Des travaux d'enfouissement de réseaux commandés par Cœur de Savoie afin de desservir en électricité la zone artisanale de Rougemont à Châteauneuf, ont été réalisés, complétement côté Bourgneuf, le long de la route de La Maladière.

La mairie n'ayant jamais été contactée et informée de ces travaux, Mme le Maire s'est rendue sur place, et a contacté les représentants de la CC Cœur de Savoie afin surtout de demander la parfaite remise en état des trottoirs et abords des habitations.

III) DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Le nom des rues fixé par délibération depuis 2018 a déjà été utilisé par les services des impôts, mais suite à la remise des certificats d'adressage et à l'installation des panneaux de voirie, quelques modifications mineures doivent encore être apportées.

Ancienne Dénomination	Nouvelle Dénomination
Impasse Belledonnes	Impasse Belledonne
Impasse La Jolie	Impasse Jolie
Impasse du canal du Moulin	Impasse du Moulin

Les panneaux de voirie ont presque tous été posés.

Les personnes qui ne sont pas encore venues chercher leur certificat d'adressage (10%) et leur numéro de rues sont invitées à le faire.

L'agent technique posera les numéros des bâtiments municipaux, des maisons de l'OPAC et de quelques particuliers qui le souhaitaient.

Les fichiers informatiques seront mis à jour. Puis, un nouveau fichier sera adressé aux services des impôts et du cadastre, afin de prendre en compte les modifications intervenues depuis le fichier initial.

IV) AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE ARC-ISERE

Les travaux d'aménagement et viabilisation de la majeure partie de l'extension du parc d'activités Alp'Arc débuteront en Juin 2021 pour une durée de 10 mois environ.

A l'angle Sud-Ouest de la parcelle ZN1, l'emprise de l'axe mode doux (piéton et cycles), la halte vélo et son accès sécurisé au plan d'eau, ainsi que le mobilier urbain et les panneaux d'information, empiète légèrement sur les parcelles ZN3 et ZN84 propriétés de Bourgneuf.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Syndicat mixte Arc-Isère à réaliser ces travaux sur les emprises foncières concernées, et charge Mme le Maire de transmettre cette autorisation au Syndicat mixte et de suivre la réalisation de ces travaux.

V - QUESTIONS DIVERSES

REPRISES DE FRICHES ECONOMIQUES

Des subventions sont susceptibles d'être accordées dans le cadre du plan de relance. L'EPFL de la Savoie travaille sur ce dossier et a pris contact avec la mairie afin d'étudier les possibilités qui existent sur Bourgneuf.

CONTRÔLE DES POTEAUX A INCENDIE

Le contrôle des poteaux à incendie a été effectué. Trois sont à remplacer ou nécessitent de lourdes réparations. Des réparations de maintenance devront être réalisées sur d'autres.

SISARC

Le SISARC procède à des acquisitions foncières le long de la RD 1006 afin d'effectuer des travaux pour conforter les digues.

CUISINE CENTRALE

Aiton souhaite créer une cuisine centrale pour les écoles et la maison de retraite en collaboration étroite avec la communauté de communes Portes de Maurienne. Mme le Maire informe que la CC Cœur de Savoie et le SIEGC (50 000 repas annuels) ont été invités aux réunions et participent à la réflexion sur ce projet qui pourrait à terme créer une dynamique avec les producteurs au niveau local.

URBANISME

La réglementation du PPRI concernant la construction : les murets sont interdits de même que les panneaux pleins. Une perméabilité de 50 % est imposée par le PPRI.

Un dossier d'urbanisme de déclaration préalable doit obligatoirement être déposé.

Il est conseillé de créer des haies aérées, d'essences variées afin d'éviter « l'effet couloir » dans le paysage.

Toutes les informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat de mairie. Ces informations seront rappelées dans la lettre jaune.

ANTENNE RELAIS

Depuis la dernière réunion de conseil municipal, aucune nouvelle concernant le projet d'installation d'une antenne relais 5 G par Orange.

FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique se poursuit sur le territoire communal. Des déclarations de travaux, de plusieurs sociétés différentes, sont régulièrement reçues.